

CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

sur le préavis municipal n° 04/17
relatif aux comptes communaux concernant l'exercice 2016

Date des séances : 15 mai, 18 mai, 23 mai, 29 mai, 1^{er} juin et 12 juin 2017.

Membres présents de la commission : Mmes Anne-Marie Badel et Fabienne Gregersen, MM. Denis Currat, Rémy Damond, André Dunand, Frédéric Guenin et Olivier Jaquier.

Membres présents de la municipalité : MM. Didier Lohri (syndic) et Marc Mazzariol lors de la séance du 15 mai 2017. M. Laurent Vukasovic lors des séances du 15 mai, 1^{er} et 12 juin 2017.

Les comptes ont été remis le 15 mai, le rapport de la Municipalité sur les comptes le 1^{er} juin.
Les données chiffrées et le respect des procédures comptables ont été vérifiées par la fiduciaire BDO Visura dont le rapport a été remis lors de la séance du 1^{er} juin (rapport définitif et complet remis le 12 juin).

Les comptes ont été passés en revue, ce rapport s'appuie sur cette revue et les réponses apportées par la Municipalité et la boursière communale à nos différentes questions.

La commission de gestion relève que :

1. Compte de fonctionnement 2016

Le budget prévoyait un profit d'un montant de CHF 2'254, les comptes présentent un montant de CHF 7'423 compte tenu des produits exceptionnels suivants :

récupération de la péréquation compte n° 22.451	217'024
vente actions La Forestière (22.439.1)	14'750
régularisation de la facture sociale (inclus dans 71.351)	202'546
	434'320

Sans ces produits exceptionnels, l'excédent de charges serait de CHF 426'897

2. Vente d'actions Romande Energie

La cession de 75 actions de la Romande Energie pour un montant de CHF 74'853.25 a été porté en produit dans le compte 22.439 et neutralisée par un amortissement dans le compte de charge 35.331.6 "amortissement cuisine UAPE".

Au 31.12.2016 il reste 225 actions de la Romande Energie.

Le Conseil Communal a autorisé la vente d'action Romande Energie par les préavis suivants :

Préavis	Montant autorisé à la vente
03/15	178'000.00
04/15	590'000.00
	768'000.00

Les ventes effectuées sont les suivantes :

Rubrique	Comptes	Montant vendu
22.439	2015	753'767.25
22.439	2016	74'853.25
		828'620.50

Soit un dépassement de l'autorisation de CHF 60'620.50

3. Dépassements de crédits extrabudgétaires

Le tableau ci-dessous résume les dépassements de crédits extrabudgétaires effectués en 2016, sans autorisation du Conseil Communal et avec dépassement de la compétence municipale.

Rubrique	Préavis	Désignation	Montant préavis (HT)	2016	Ecart au 31.12.2016
9141.018	04/16	Eau sous pression Bassins-la Cézille	1'620'000.00	1'757'210.75	137'210.75
9143.25	08/13	Salle de Gymnastique	2'777'777.78	3'498'405.95	555'813.36
	02/15	Crédit supplémentaire	164'814.81		
9143.01	05/14	Cuisine UAPE	120'370.37	257'620.80	137'250.43
			4'682'962.96	5'513'237.50	830'274.54

Le total atteint la somme de CHF 830'274.54

4. Lignes budgétaires en dépassement ou non présentes au budget

Les dépassements listés ci-dessous sont ceux qui vont au-delà de la compétence de CHF 30'000 accordée à la Municipalité en début de législature.

Rubrique	Objet	Comptes 2016	Budget 2016	Dépassement	
13.301	Salaires	401'523	343'000	58'523	
32.315.2	Entretien chaufferie	41'702		41'702	
321.314	Entretien chalets et pâturages	41'920	10'500	31'420	
35.313.1	Nettoyage salle polyvalente	19'332		19'332	
35.331.6	Amortissement cuisine UAPE	74'853		74'853	
42.318	Honoraires PGA / Coudray	80'569	40'000	40'569	
45.314.1	Honoraires surveillance déchetterie	19'908		19'908	
72.318.3	Résultat du compte UAPE et repas	257'589	100'000	157'589	dont 90'000 annulation provision (subvention qui ne sera pas versée)
81.331.9	Amortissement Bassins-la Cézille	56'210		56'210	1 ^{er} amortissement
				500'106	

Le total atteint la somme de CHF 500'106

5. Amortissements

Les comptes présentent des amortissements comptables (constatation de la perte de valeur des biens communaux) pour CHF 499'533.

Le bilan présente des amortissements financiers (remboursement effectif des emprunts communaux) pour CHF 131'850, **les institutions prêteuses ayant accepté de suspendre le remboursement pour un montant de CHF 336'500**

6. Autres

- Provision couverture déficit déchetterie :

En 2013 les comptes de la déchetterie étaient équilibrés notamment grâce à l'activation d'une charge de CHF 100'000 toujours présente dans le compte 9180 de 2016, mais pour un montant de CHF 60'000. Une charge de CHF 40'000 a été comptabilisée en 2016 dans le compte 45.365 (annulation provision couverture déficit déchetterie).

- Engagements courants (créanciers) :

Le montant des créanciers au 31.12.2016 s'élève à CHF 2'333'525 en augmentation de CHF 418'137 par rapport à celui de 2015 de CHF 1'993'993 qui avait déjà triplé par rapport à celui au 31.12.2014 (compte 9200.1).

Ce montant comprend pour CHF 2'024'000 la facture sociale qui n'a pas été honorée.

- Emprunts pour charges courantes :

Deux prêts de chacun CHF 500'000 ont été souscrits en 2014 pour honorer les charges courantes, en plus de celui déjà souscrit de CHF 600'000 en 2013 pour payer la facture sociale.

Ils ne sont pas remboursés au 31.12.2016

- Péréquation

Le compte de péréquation n° 22.352 s'élève à CHF 401'240 au lieu de CHF 604'994 en 2015, soit une diminution de charge due à la péréquation de CHF 203'754

- Compte UAPE et repas :

- charge de CHF 257'590 dans les comptes de fonctionnement de la commune

- investissement de CHF 257'620 pour la cuisine

La structure associative mise en place (RAB, Réseau d'Accueil de Bassins) rend très difficile le contrôle par la commission de gestion de l'engagement de la commune au sein du RAB.

Conclusion :

La commission de gestion rappelle que le retard sur l'encaissement des impôts et les fluctuations de la facture sociale sont très difficiles à gérer mais n'expliquent pas complètement la situation financière de la commune.

Les produits exceptionnels ne doivent embellir les comptes communaux.

L'augmentation des engagements courant traduit un manque de liquidité, situation qui perdure depuis des années.

Concrètement la **municipalité doit proposer des mesures d'économies structurelles** permettant :

- de réduire l'endettement (effectuer les amortissements financiers), afin de préserver la capacité future de la commune à assurer les investissements nécessaires,
- d'équilibrer la trésorerie autrement que par des ventes d'éléments du patrimoine communal ou des produits exceptionnels conjoncturels

Nous rendons particulièrement attentif chaque membre du Conseil Communal de l'importance de l'établissement d'un budget réaliste qui permette d'atteindre ces objectifs.

Des domaines tels que UAPE, chaufferies, piscine nous semblent mériter une attention particulière.

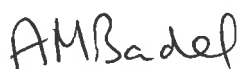
La commission remercie la Municipalité et la boursière Mme Malherbe pour la tenue des comptes, leur disponibilité et leur efficacité qui ont grandement facilité notre tâche.

La commission de gestion propose au Conseil communal :


1. d'approuver les comptes de l'exercice 2016 tels que présentés,
2. de porter l'excédent de revenu de CHF 7'422.90 en augmentation du compte 9290- capital,
3. de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour la tenue des comptes,
4. de donner décharge aux membres de ladite commission.

Fait à Bassins, le 12 juin 2017

Anne-Marie Badel



Fabienne Gregersen



Denis Currat
(rapporteur)

Olivier Jaquier

Rémy Damond



André Dunand

Frédéric Guenin